

ANNEXE 3

Calendrier issu de la note de service du ministère du 24 juillet 2025 et publiée au B.O. n° 30 du 24 juillet 2025

- ▶ Informations générales sur l'organisation des élections : *dans les 15 jours qui suivent la rentrée*
→ Le mardi 2 septembre 2025 (minuit)
- ▶ Date limite pour arrêter la liste électorale : *J-20 jours*
→ Le vendredi 12 septembre 2025 (minuit)
- ▶ Date limite pour le dépôt des listes de candidatures : *J-10 jours francs*
→ Le lundi 22 septembre 2025 (minuit)
- ▶ Date limite pour remplacer un candidat qui se serait désisté : *J-8 jours francs*
→ Le mercredi 24 septembre 2025 (minuit)
- ▶ Date limite où les parents d'élèves doivent être en possession du matériel de vote : *J-6 jours*
→ Le vendredi 26 septembre 2025 (minuit)
- ▶ Date du scrutin :
→ Le vendredi 03 octobre 2025
- ▶ Affichage du PV :
→ **Le vendredi 03 octobre 2025, soit immédiatement après la proclamation des résultats, après dépouillement et calcul de la répartition des sièges ; affichage du procès-verbal généré par « ECECA » valant proclamation des résultats**
- ▶ Tirage au sort :
→ **dans un délai de 5 jours ouvrables** à compter de la proclamation des résultats
- ▶ Contestation :
→ **dans un délai de 5 jours à compter de la proclamation des résultats** (point de départ du délai : affichage du PV et de l'identité des élus)

Le calendrier des opérations électorales doit être porté à la connaissance des familles par voie d'affichage sur le panneau de l'école